



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/824  
14 juillet 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 14 JUILLET 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM  
DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément aux instructions que j'ai reçues, je vous prierais de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité (voir annexe) le texte d'une déclaration publiée le 14 juillet 1994 par le Ministère de la défense de la République azerbaïdjanaise.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Yashar T. ALIYEV

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration du Ministère de la défense de l'Azerbaïdjan  
en date du 14 juillet 1994

Après une longue accalmie qui a régné sur le front, des unités armées arméniennes ont violé l'accord de cessez-le-feu aujourd'hui à 5 h 30 en lançant, à partir de bases militaires situées dans les districts arméniens de Berd et d'Idjevan, un bombardement d'artillerie massif contre des villages frontaliers du district de Tovouz. Selon des informations préliminaires, des agglomérations et des installations civiles qui ne présentaient pas d'intérêt sur le plan militaire et stratégique ont été détruites à la suite de cet acte barbare.

Simultanément, les positions de l'armée azerbaïdjanaise dans l'axe d'Agdam et de Fizouli ont été prises sous un feu d'artillerie.

La partie azerbaïdjanaise continue de respecter l'accord de cessez-le-feu précédemment conclu et de s'abstenir de riposter par la force. En commettant ces actions, les dirigeants politiques et militaires de l'Arménie s'efforcent comme à l'accoutumée de faire obstacle aux efforts entrepris par les organisations internationales afin de régler le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan s'oppose résolument à l'emploi de la force et invite la communauté internationale à condamner l'agresseur.

-----